

En ligne tous les mercredis

31 octobre 2012

LA VIE ECONOMIQUE

- [Chômage, compétitivité, automobile... : les annonces d'Ayrault](#)
- [Chômage : forte hausse du nombre des demandeurs d'emploi en septembre](#)
- [S&P sanctionne les grandes banques françaises](#)
- [Le rapport Gallois proposerait d'enterrer les 35 heures](#)
- [Fin des 35 heures : les services de Louis Gallois démentent l'information du Parisien](#)
- [La collecte du Livret A au plus bas depuis le début de l'année](#)
- [Corruption : l'OCDE adresse un carton rouge à la France](#)
- [Les tarifs réglementés d'EDF mis en pièces par le Conseil d'Etat](#)
- [Vers une TVA à 12 % dans la restauration ?](#)
- [Aurélié Filippetti favorable à une hausse de la redevance audiovisuelle de deux euros supplémentaires](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Dépassements d'honoraires : les détails de l'accord](#)
- [Des médecins salariés pour lutter contre les déserts médicaux](#)
- [Le Sénat abroge la loi Ciotti sur l'absentéisme scolaire](#)
- [Fraude fiscale : le compte d'Ernest-Antoine Seillière saisi](#)
- [Emplois à domicile : la cotisation au forfait supprimée par les députés](#)
- [Bruxelles veut ramener la TVA à 19,6 % sur les livres numériques](#)
- [Le fisc redresse les as du poker](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Philippe Varin : « Le plan de redressement de PSA n'est pas remis en cause »](#)
- [France Télévision : Rémy Pflimlin prévoit un déficit de 80 à 100 millions d'euros en 2013](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Dépassements d'honoraires : l'accord est un leurre pour la CGT](#)
- [Dépassements d'honoraires : Marc Morel \(CISS\) : « Un accord négocié dans le dos des usagers »](#)
- [Les grands patrons adressent leur pacte de compétitivité à François Hollande](#)
- [Pierre Moscovici rejette l'appel à abaisser le coût du travail](#)
- [Louis Schweizer ne préconise pas de « choc de compétitivité »](#)

[Les vœux du Crible à son fondateur, qui part occuper de nouvelles fonctions](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale. Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source. L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Chômage, compétitivité, automobile... : les annonces d'Ayrault

Mercredi 24 octobre, **Jean-Marc Ayrault**, 1^{er} ministre, est intervenu sur France Inter. Les différents sujets évoqués :

1)- Le chômage : « Cela fait 17 mois maintenant que les statistiques augmentent, en particulier chez les jeunes de moins de 25 ans et chez les seniors. [...] Ce n'est pas un hasard si le gouvernement a agi tout de suite concernant ces deux catégories (avec les emplois d'avenir et les contrats de génération, ndlr) ».

2)- La compétitivité : « Le gouvernement ne se déchire pas, le gouvernement travaille [et] travaille sérieusement ». Au sujet du rapport Gallois : « [Il représente] une contribution essentielle [à la réflexion du gouvernement]. Il y aura beaucoup de choses qui seront reprises, d'autres peut-être pas. Je ne veux pas enterrer le rapport Gallois ».

- **Nb** : Le rapport Gallois doit être remis au gouvernement le 5 novembre.

3)- L'automobile. M. Ayrault a demandé au groupe PSA Peugeot Citroën de ne pas rétribuer ses actionnaires tant que la situation ne sera pas redressée. Il a également demandé que soit revu le plan social, en échange de la garantie accordée à la banque du groupe : « Mon gouvernement n'a pas du tout l'intention de faire des cadeaux, comme cela, sans engagements, ce temps-là est terminé ».

4)- Les niches fiscales : « [Il y a] encore des progrès à faire ». En particulier en Outre-mer : « Là, nous avons franchi une première étape, c'est de limiter à 10 000 euros le bénéfice d'une niche fiscale, c'est beaucoup. [...] Il y a encore un travail à faire sur d'autres niches fiscales. [...] Il faut trouver pour l'outre-mer d'autres réponses, des perspectives de développement et d'auto-développement sur le plan économique. Là, brutalement supprimer cet avantage fiscal qui permet de financer du logement social aurait causé de vrais problèmes et de toutes les sensibilités politiques, les parlementaires nous ont demandé de ne pas y toucher cette année ».

[http://www.lepoint.fr/politique/jean-marc-ayrault-les-chiffres-du-chomage-ne-peuvent-pas-etre-bons-24-10-2012-1520358_20.php?xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20121024](http://www.lepoint.fr/politique/jean-marc-ayrault-les-chiffres-du-chomage-ne-peuvent-pas-etre-bons-24-10-2012-1520358_20.php?xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20121024)

(Source : www.lepoint.fr du 24/10/2012)

● Chômage : forte hausse du nombre des demandeurs d'emploi en septembre

Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité a augmenté de 1,6 % au mois de septembre. Avec 46 900 chômeurs de plus en un mois, il s'agit de la 17^{ème} hausse consécutive, la plus forte depuis avril 2009. Jeunes et seniors sont les plus touchés (+ 2,2 % en un mois chez les chômeurs sans activité).

- **Michel Sapin**, ministre du travail : « C'est très long, c'est comme un navire lancé à pleine vitesse, avant que ça ralentisse, il faut que les politiques que nous lançons en ce moment aient porté leurs fruits ».

<http://www.lejdd.fr/Societe/Emploi/Actualite/Forte-augmentation-du-nombre-de-chomeurs-571279>

- **Communiqué de presse du ministère du travail** :

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2138/les-chiffres-des-demandeurs-d,15502.html>

- **Les chiffres de la Dares : communiqué de presse (2 pages)** :

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Communique-de-presse-KHnffp98_2_.pdf

- **Les chiffres de la Dares (19 pages)** :

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-KHnffp98_2_.pdf

(Sources : www.lejdd.fr du 24/10/2012, A.F. (avec AFP)-LeJDD.fr, <http://travail-emploi.gouv.fr> du 24/10/2012)

[Retour au sommaire](#)

● S&P sanctionne les grandes banques françaises

Jeudi 25 octobre, Standard & Poor's a sanctionné les banques françaises.

- **Les notes qui baissent** : BNP-Paribas (de « AA- à A+ »), Solfea, filiale du groupe énergétique GDF Suez dédiée au financement de travaux d'amélioration du logement, (de « A à A+ »), Cofidis, filiale de crédit à la consommation du Crédit Mutuel (de « A- à BBB+ »).

- **Les mises sous perspectives négatives** : BPCE, Crédit Agricole, Société Générale, Crédit Mutuel, La Banque Postale, Allianz Banque, Crédit foncier et communal d'Alsace-Lorraine, Exane et Socram Banque. Une telle mise sous perspective négative peut avoir comme conséquence, à moyen terme, une baisse de la note de ces établissements.

La raison ? La dégradation de la conjoncture en France.

- **S&P** : « *Les risques économiques auxquels sont soumises les banques françaises ont augmenté, ce qui les expose davantage aux effets d'une récession plus affirmée en zone euro* ». L'agence considère que l'Hexagone « *n'est plus dans une phase d'expansion économique, ce qui devrait entraîner une stabilisation du volume des prêts et une croissance économique proche de zéro en 2013 et 2014* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20121026.CHA2447/bnp-credit-agricole-societe-generale-et-credit-mutuel-s-p-sanctionne-les-grandes-banques-francaises.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20121026](http://www.challenges.fr/entreprise/20121026.CHA2447/bnp-credit-agricole-societe-generale-et-credit-mutuel-s-p-sanctionne-les-grandes-banques-francaises.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20121026)

(Source : www.challenges.fr du 26/10/2012)

● **Le rapport Gallois proposerait d'enterrer les 35 heures**

Selon **Le Parisien**, la mesure phare du rapport Gallois serait la fin des 35 heures : « *Selon plusieurs sources, Louis Gallois prônerait concrètement de supprimer toute référence à une durée légale du travail imposée à tous. L'idée serait d'autoriser un système à la carte. Comme en Allemagne. Le temps de travail serait négocié, entreprise par entreprise, par les syndicats et le patronat* ».

<http://www.leparisien.fr/economie/le-rapport-gallois-propose-d-enterrer-les-35-heures-25-10-2012-2264505.php?xtor=EREC-109---1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 25/10/2012, Catherine Gasté)

● **Fin des 35 heures : les services de Louis Gallois démentent l'information du Parisien**

Jeudi 25 octobre, les services de Louis Gallois ont démenti l'information du Parisien (voir article ci-dessus). Rappelons que le rapport Gallois n'a toujours pas été rendu au gouvernement, il doit l'être officiellement le 5 novembre.

[http://www.lepoint.fr/economie/le-rapport-gallois-propose-d-enterrer-les-35-heures-25-10-2012-1520818_28.php?xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20121025](http://www.lepoint.fr/economie/le-rapport-gallois-propose-d-enterrer-les-35-heures-25-10-2012-1520818_28.php?xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20121025)

(Source : www.lepoint.fr du 25/10/2012)

● **La collecte du Livret A au plus bas depuis le début de l'année**

D'après un communiqué de la Caisse des dépôts, daté du 23 octobre, la collecte nette du **Livret A** a fortement ralenti en septembre et est tombée à son plus bas niveau mensuel de 2012 avec 550 millions d'euros, malgré l'annonce du relèvement du plafond par le gouvernement. Actuellement à 15,71 milliards d'euros de collecte nette depuis le début de l'année, 2012 reste cependant en lice pour battre le record historique de 18,7 milliards atteint en 2008. Fin septembre, 232,6 milliards d'euros étaient placés au total sur le Livret A, dont l'encours sert à financer des logements sociaux. Rappelons que le plafond du Livret A a été relevé de 25 % le 1^{er} octobre, passant de 15 300 euros à 19 125 euros. Il sera de nouveau relevé de 25 % d'ici la fin de l'année. « *Le président François Hollande souhaite à terme qu'il soit doublé, à 30 600 euros* ».

- **Le Livret de développement durable (LDD)**, dont le plafond a été doublé en une seule fois le 1^{er} octobre pour passer de 6 000 euros à 12 000 euros, les retraits ont été plus importants que les versements en septembre, à hauteur de 350 millions d'euros.

« *Au total, les sommes déposées sur le Livret A et le LDD ont tout de même continué à progresser en septembre pour atteindre 304,2 milliards d'euros* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20121023.CHA2253/la-collecte-du-livret-a-au-plus-bas-depuis-le-debut-de-l-annee.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20121023](http://www.challenges.fr/economie/20121023.CHA2253/la-collecte-du-livret-a-au-plus-bas-depuis-le-debut-de-l-annee.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20121023)

(Source : www.challenges.fr du 23/10/2012)

[Retour au sommaire](#)

● **Corruption : l'OCDE adresse un carton rouge à la France**

Mardi 23 octobre, l'OCDE a publié un rapport sévère sur la mise en œuvre de la convention sur la lutte contre la corruption en France : « *Le Groupe de travail déplore que compte tenu du rôle très important joué par les entreprises françaises dans l'économie internationale, seules 33 procédures ont été initiées et 5 condamnations – dont une seule, non définitive, concernant une personne morale – prononcées* ».

- **L'objectif de la convention**, signée par la France en 1997 : « *Condamner plus fermement les ressortissants des pays signataires qui auraient soudoyé des agents publics étrangers, notamment afin d'obtenir de juteux contrats à l'international* ».

Les rapporteurs de l'OCDE « *regrettent qu'une conception systématiquement étroite de l'infraction semble prévaloir, dès le stade de l'enquête préliminaire. Ce qui contribue à expliquer le nombre extrêmement limité des jugements définitifs de cas de corruption d'agent public étranger* ». Et s'interrogeant sur le manque d'indépendance des procureurs, soumis à l'autorité du ministère de la Justice : « *L'absence d'affaires de corruption internationale traitées par le tribunal de Nanterre, l'une des plus importantes juridictions de France qui a sous sa compétence le quartier d'affaires de la Défense, siège de nombreuses multinationales, laisse aussi interrogateur sur le degré d'investissement de certains tribunaux en la matière* ». Pour l'OCDE, la France doit, dans les meilleurs délais, renforcer la lutte contre la corruption, en avançant quelques propositions : allonger le délai de prescription de l'infraction, aligner le niveau des amendes sur celles applicables en cas d'abus de biens sociaux, exclure des marchés publics les entreprises incriminées, « *une sanction déjà possible avec le code pénal actuel mais qui n'est jamais appliquée* ». Autre point qui, toujours selon l'OCDE, devrait évoluer : le secret défense, qui peut « *faire obstacle aux enquêtes et poursuites en cas de corruption transnationale* ». La France devrait également élargir la notion d'agents publics étrangers et supprimer la question de la réciprocité du délit.

- **Dans les aspects positifs du rapport** : L'OCDE salue les changements législatifs intervenus en 2007 et 2011 et met également en valeur le travail de Tracfin, la cellule anti-blanchiment de Bercy, et celui de la section financière du parquet de Paris. Sont aussi perçues comme « *une évolution positive* » les deux circulaires publiées par Christiane Taubira, Garde des Sceaux, qui ont permis de renforcer l'indépendance du parquet.

[http://www.challenges.fr/economie/20121023.CHA2249/corruption-internationale-la-france-epinglee-par-l-ocde.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20121024](http://www.challenges.fr/economie/20121023.CHA2249/corruption-internationale-la-france-epinglee-par-l-ocde.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20121024)

- **L'OCDE déplore le peu de condamnations en France pour corruption transnationale mais reconnaît les efforts récents pour assurer la pleine indépendance du parquet**

<http://www.oecd.org/fr/france/locdedeplorelepeuedecondamnationsenfrancepourcorruptiontransnationalemaisreconnaitleseffortsrecentspourassurerlapleineindependanceduparquet.htm>

- **Le rapport dans son intégralité (93 pages) :**

<http://www.oecd.org/fr/daf/corruptiondanslesmarchesinternationaux/FrancePhase3fr.PDF>

(Sources : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 17/10/2012, Jean-Louis Dell'Oro, www.oecd.org)

[Retour au sommaire](#)

● **Les tarifs réglementés d'EDF mis en pièces par le Conseil d'Etat**

Mercredi 24 octobre, le Conseil d'Etat a jugé illégaux les tarifs réglementés de l'électricité de 2009/2010. Le gouvernement va donc devoir fixer de nouveaux tarifs qui serviront à recalculer les factures de dizaines de millions d'usagers sur cette période (du 15 août 2009 au 13 août 2010). Cette décision du Conseil d'Etat fait suite à un recours déposé en 2009 par le Sipperec (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication), soutenu par l'association UFC-Que Choisir. Le Sipperec estimait que les tarifs de l'électricité en vigueur d'août 2009 à août 2010, fixés par l'ancien gouvernement Fillon, manquaient de transparence et d'objectivité.

En cause :

- **Les tarifs « bleus »**, dont bénéficient les particuliers, qui contreviennent au « *principe d'égalité du service public* ».

- **Les tarifs « verts » et « jaunes »**, pour les autres usagers, retoqués quant à eux pour « *manque de transparence* », les critères qui les régissent n'étant pas clairs ou non définis.

- EDF : « A ce stade, nous n'avons aucune idée ni du nombre de clients concernés, ni de la somme en jeu. Tout dépend de ce qui sera décidé – pas avant janvier – par le gouvernement. Certains clients pourraient se voir réclamer une somme supplémentaire, d'autres pourraient bénéficier d'un remboursement s'ils ont trop payé ; pour d'autres enfin, il pourrait n'y avoir aucun changement ».

- **Delphine Batho**, ministre de l'Ecologie et de l'Energie : « [Le gouvernement acte de cette décision et en] tirera les conséquences [tout en veillant] à protéger les intérêts des consommateurs ».

http://www.liberation.fr/societe/2012/10/24/les-tarifs-reglementes-d-edf-mis-en-pieces-par-le-conseil-d-etat_855580

(Source : www.liberation.fr du 24/10/2012)

● Vers une TVA à 12 % dans la restauration ?

Le député PS Thomas Thévenoud, rapporteur de la commission des Finances à l'Assemblée nationale, propose de relever à 12 % le taux de TVA dans les restaurants et fast-foods. La raison ? En échange de la baisse de la TVA (de 19,6 % à 5,5 %) décidée en juillet 2009 par le gouvernement Fillon, les restaurateurs s'étaient engagés à baisser leurs prix de 9 %, et à créer 40 000 emplois en trois ans (20 000 salariés plus 20 000 apprentis).

- **Thomas Thévenoud** : « Les engagements n'ont pas été tenus. [...] Non seulement les restaurateurs n'ont baissé leurs prix que de 2,5 %, mais, dans ce secteur qui crée 15 000 emplois net chaque année depuis quinze ans, seuls 5 000 emplois supplémentaires ont été créés par an entre 2009 et 2011 ». Et de rappeler que chaque nouvel emploi a été subventionné à hauteur de 150 000 € : « [Cette mesure] a coûté très cher aux finances publiques, sans être intégralement affectée aux baisses de prix. Ce n'est pas aux contribuables de financer la rénovation des restaurants, la création de terrasses fumeurs ou encore la décoration des McDo ». Si elle était appliquée, cette mesure rapporterait 1,5 Md€ par an à l'Etat.

<http://www.leparisien.fr/economie/vers-une-tva-a-12-dans-la-restauration-29-10-2012-2275027.php>

(Source : www.leparisien.fr du 29/10/2012, Marc Lomazzi)

● Aurélie Filippetti favorable à une hausse de la redevance audiovisuelle de deux euros supplémentaires

Le 29 octobre, sur France Inter, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture, s'est déclarée favorable à l'augmentation de deux euros (en plus des quatre euros déjà votés), proposée par le sénateur David Assouline : « [Cette proposition] me semble juste et le gouvernement la soutiendra. [La redevance constitue] la ressource la plus prévisible, stable, moderne et équitable [grâce aux possibilités d'exemptions] ». Plus d'explications dans notre article « France Télévision : Rémy Pflimlin prévoit un déficit de 80 à 100 millions d'euros en 2013 »

http://www.liberation.fr/societe/2012/10/29/filippetti-favorable-a-une-hausse-de-la-redevance-de-deux-euros-supplementaires_856685

(Source : www.liberation.fr du 29/10/2012)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● Dépassements d'honoraires : les détails de l'accord

L'avenant a été signé par les organisations suivantes : Uncam, Unocam, MG-France, CSMF et SML. Il ressort des commentaires en général que le texte est d'une grande complexité. Les principaux points :

- **Création d'un contrat d'accès aux soins (CAS)**, mis en place avec les médecins sur la base du volontariat.

- **Qui peut adhérer au CAS ?** Tous les médecins à honoraires libres, ou titulaires d'un droit à dépassement permanent, ainsi que les anciens chefs de cliniques bloqués en secteur 1. « Ceci fait, leur taux de dépassement moyen ne devra pas excéder 100 % des tarifs opposables. C'est un de leurs engagements et non pas une limite d'accès ». Le CAS entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2013, « sous réserve qu'au moins un tiers des médecins éligibles, soit environ 8 300, y adhèrent ».

- **Pour l'Assurance maladie**, il y a dépassement excessif au-delà de 150 % du tarif Sécu (soit 70 euros pour une consultation chez un spécialiste à 28 euros). Mais, d'après l'accord, ce taux n'est qu'un « repère » mis à « la disposition » des instances chargées de prendre des sanctions en cas d'abus. Et il ne sera pas « le seul critère d'appréciation d'une pratique tarifaire excessive ». Les sanctions prononcées pourront aller jusqu'au déconventionnement et l'Ordre des médecins pourra également être saisi.

- **Marisol Touraine**, ministre de la Santé : « *Les dépassements d'honoraires n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. [...] Pour la première fois, les dépassements abusifs pourront être sanctionnés* ».

<http://www.lejdd.fr/Societe/Sante/Actualite/Depassements-d-honoraires-ce-qui-va-changer-571197>

(Sources : www.lejdd.fr du 24/10/2012, A-Ch.D.-LeJDD.fr & Espace Social - La lettre - 26 octobre 2012 - Lettre n°158, Pierre Perrier)

● **Des médecins salariés pour lutter contre les déserts médicaux**

Des municipalités commencent à embaucher des médecins salariés pour éviter de devenir des déserts médicaux.

- **Jean-Carles Grelier**, maire de La Ferté-Bernard, dans la Sarthe : « *On a remarqué que nombreux étaient les médecins qui rechignaient à s'installer en libéral, à cause des conditions d'exercice : trop d'heures de travail, de paperasse, de formalités administratives, de contraintes liées à l'embauche pour un secrétariat ou l'entretien d'un local... On a donc réfléchi pour trouver comment proposer du salariat à ceux qui voulaient simplement exercer la médecine et se décharger de tout le reste : voilà comment est né notre centre municipal de santé, le 1 755^{ème} du genre en France, mais le premier créé pour pallier le problème de démographie médicale* ».

- **MG France**, le premier syndicat de médecins généralistes, recherche aussi des solutions pour pallier les déserts médicaux qui, outre les régions rurales, touchent également les zones périurbaines et les banlieues. **Claude Leicher** : « *Il faudrait développer les maisons de santé pluri-professionnelles, où plusieurs spécialistes et professions de la santé se regroupent et partagent les frais sur un même site, avec un unique secrétariat notamment* ». MG France avance plusieurs pistes : créer des « pôles de santé » regroupant des professionnels de santé de premier recours, ou encore modifier les méthodes de prise en charge des maladies chroniques en mettant à disposition, dans un périmètre donné, des infirmières qui pourraient, par exemple, intervenir auprès d'un médecin généraliste traitant.

- **Claude Leicher** : « *[Il faut que le métier de généraliste] reprenne du lustre, [autant en termes de rémunération qu'en termes d'image dans la société]* ».

[http://www.lepoint.fr/societe/des-medecins-salaries-pour-lutter-contre-les-deserts-medicaux-23-10-2012-1520164_23.php?xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20121024](http://www.lepoint.fr/societe/des-medecins-salaries-pour-lutter-contre-les-deserts-medicaux-23-10-2012-1520164_23.php?xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20121024)

(Source : www.lepoint.fr du 24/10/2012, Louise Cuneo)

[Retour au sommaire](#)

● **Le Sénat abroge la loi Ciotti sur l'absentéisme scolaire**

Jeudi 25 octobre, le Sénat a abrogé la loi Ciotti sur l'absentéisme scolaire, qui prévoyait en cas d'absentéisme trop fréquent et non justifié, après une convocation des parents et un avertissement, que l'inspection d'académie puisse exiger de la Caisse d'allocations familiales (CAF) la suspension partielle des allocations.

- **Françoise Cartron** (PS) : « *Le dispositif est clairement inadapté, injuste et inefficace. [...] Seule une réelle ambition pour l'école aurait pu apporter une réponse efficace, juste, aux problématiques multiples et complexes qui sont à l'origine du décrochage scolaire* ». **George Pau-Langevin**, ministre chargée de la réussite éducative : « *A 77 % le dispositif est inefficace car l'enfant ne retourne pas à l'école* ».

Le Sénat a voté un amendement au code de l'éducation, proposé par M. Assouline (PS), « *prévoyant qu'en cas de persistance du défaut d'assiduité, le directeur de l'établissement scolaire propose aux personnes responsables de l'enfant une aide et un accompagnement adaptés et contractualisés, avec la désignation d'un enseignant pour suivre les mesures mises en œuvre* ».

http://www.liberation.fr/societe/2012/10/25/la-loi-ciotti-sur-l-absenteisme-jugee-inefficace_855825

(Source : www.liberation.fr du 25/10/2012)

● **Fraude fiscale : le compte d'Ernest-Antoine Seillière saisi**

Ernest-Antoine Seillière, le président du conseil de surveillance de Wendel, est actuellement visé par une plainte de l'administration pour fraude fiscale. Le fisc lui réclame 40 millions d'euros. Il y a quelques jours, la justice a ordonné la saisie pénale du compte bancaire de sa société civile. Ont aussi été saisis les comptes de la société civile de Jean-Bernard Lafonta (ex-dirigeant de Wendel, à qui le fisc réclame 100 millions d'euros) et de celle de Bernard Gauthier (membre du directoire). Pas de commentaire de la part des intéressés.

[http://www.lepoint.fr/economie/exclusif-fraude-fiscale-le-compte-de-seilliere-saisi-24-10-2012-1520433_28.php?xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20121024](http://www.lepoint.fr/economie/exclusif-fraude-fiscale-le-compte-de-seilliere-saisi-24-10-2012-1520433_28.php?xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20121024)

(Source : www.lepoint.fr du 24/10/2012, Sophie Coignard & Romain Gubert)

● **Emplois à domicile : la cotisation au forfait supprimée par les députés**

Dans la nuit de mercredi 24 à jeudi 25 octobre, les députés ont voté la suppression de la cotisation au forfait pour les particuliers employeurs, qui devront désormais payer les cotisations sur le salaire réel. L'amendement de Christian Eckert (PS) adoucit cependant la chose, en prévoyant un allègement de charge forfaitaire pour l'employeur de 0,75 euro par heure de travail.

- **Jérôme Cahuzac**, ministre du budget : « Une bonne réforme, gagnante pour tout le monde, à la fois pour les droits des salariés, l'emploi et les familles ».

Le magazine **Challenges** précise que « sont exclues du dispositif, les aides à domicile pour les personnes âgées, dépendantes ou handicapées qui bénéficient d'exonérations spécifiques ou encore les aides à la garde des enfants de moins de 6 ans ».

L'opposition affirme son rejet de la mesure. **Marie-Christine Dalloz (UMP)** : « C'est un mauvais coup porté spécialement aux femmes qui ne pourront plus être aidées ».

Dominique Tian (UMP) estime, pour sa part, « que la mesure risquait d'entraîner la suppression de 85 000 emplois dans un secteur où plus de 400 000 emplois équivalent temps plein ont été créés depuis 2005, et que la mesure allait amener une hausse du travail au noir ». Une catastrophe française qui coûte 17 milliards d'euros, selon lui.

[http://www.challenges.fr/economie/20121025.CHA2421/emplois-a-domicile-la-cotisation-au-forfait-supprimee-par-les-deputes.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20121025](http://www.challenges.fr/economie/20121025.CHA2421/emplois-a-domicile-la-cotisation-au-forfait-supprimee-par-les-deputes.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20121025)

(Source : www.challenges.fr du 25/10/2012)

● **Bruxelles veut ramener la TVA à 19,6 % sur les livres numériques**

La Commission européenne a adressé un avis motivé à la France et au Luxembourg pour que les deux pays renoncent à leur TVA réduite sur les livres numériques : « La Commission demande à la France et au Luxembourg de modifier leur taux de TVA sur les livres numériques [contraire aux règles communautaires]. Les deux Etats membres disposent d'un mois pour mettre leur législation en conformité avec le droit de l'Union. A défaut, la Commission pourra saisir la Cour de justice de l'Union européenne. [Les taux de TVA appliqués en France et au Luxembourg] créent de graves distorsions de concurrence au détriment des opérateurs des 25 autres Etats membres ». Parallèlement, « consciente de la distorsion de traitement entre les livres numériques et les livres papier, qui bénéficient d'un taux de TVA avantageux, la commission prend note de la pleine mesure de l'importance des livres numériques ». Du coup, elle a ouvert un débat avec les Etats membres sur la TVA du livre numérique et fera éventuellement des propositions d'ici fin 2013.

http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/bruxelles-veut-ramener-la-tva-a-19-6-sur-les-livres-numeriques_352248.html#xtor=AL-189

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 24/10/2012)

[Retour au sommaire](#)

● **Le fisc redresse les as du poker**

Depuis quelques semaines, Bercy, qui assimile le poker à une activité professionnelle, multiplie les contrôles fiscaux chez les 100 meilleurs joueurs de poker en France.

D'après un opérateur de poker en ligne, « les redressements déjà signifiés font état de montants s'échelonnant entre 40 000 et 1 million d'euros ». Des pénalités sévères, note Challenges, car le fisc considère que le travail est dissimulé. Les inspecteurs surfent sur internet et scrutent les classements des joueurs qui mentionnent les gains cumulés. Qu'on ne s'y trompe pas, les sommes en jeu sont importantes. Ainsi, d'après le site Poker 52, Bertrand GrosPELLIER, le numéro 1 français, a gagné près de 1,5 million de dollars depuis le début de l'année. Selon d'autres sources, Philippe Ktorza, 4^{ème} joueur français, a gagné, lui, 900 000 dollars depuis janvier. Une fédération des joueurs est en cours de constitution. Bercy, de son côté, poursuit son opération, cette fois-ci en direction des turfistes.

[http://www.challenges.fr/economie/20121025.CHA2435/le-fisc-redresse-les-as-du-poker.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20121026](http://www.challenges.fr/economie/20121025.CHA2435/le-fisc-redresse-les-as-du-poker.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20121026)

(Source : www.challenges.fr du 25/10/2012, Thiébauld Dromard)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Philippe Varin : « Le plan de redressement de PSA n'est pas remis en cause »

Mercredi 24 octobre, **Philippe Varin**, président du directoire PSA a déclaré que les contreparties demandées par l'Etat en échange d'une garantie publique pour la filiale bancaire du constructeur « ne remettaient pas en cause » son « plan de redressement » : « Il y a un certain nombre d'engagements, dont le fait de ne pas verser de dividendes et la limitation de la rémunération variable des mandataires sociaux [mais ce plan] relève clairement de la consultation sociale interne au groupe qui se déroule selon un calendrier qui devrait nous conduire à finaliser les principales dispositions à la fin du mois de novembre ».

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprise/varin-le-plan-de-redressement-de-psa-n-est-pas-remis-en-cause_352084.html#xtor=AL-189

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 24/10/2012)

● France Télévision : Rémy Pflimlin prévoit un déficit de 80 à 100 millions d'euros en 2013

C'est un déficit de 80 à 100 millions d'euros en 2013 que prévoit Rémy Pflimlin pour France Télévision. David Assouline, député PS, va proposer un amendement visant à augmenter la redevance audiovisuelle de deux euros supplémentaires par rapport à ce que prévoit la loi de Finances 2013, portant ainsi la contribution à 131 euros.

<http://www.lejdd.fr/Medias/Television/Actualite/France-Televisions-Pflimlin-prevoit-un-deficit-de-80-a-100-millions-d-euros-en-2013-571214>

(Source : www.lejdd.fr du 24/10/2012, C.V.(avec AFP)-LeJDD.fr)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Dépassements d'honoraires : l'accord est un leurre pour la CGT

Pour la CGT, les patients « vont devenir les dindons de la farce » d'un accord qui n'est qu'un « leurre » : « L'accord qualifié 'd'historique' est en fait un leurre. En effet, aucune contrainte réelle n'empêchera les médecins de continuer à pratiquer des dépassements. [...] L'accès aux soins d'une partie de plus en plus importante de la population est problématique, [l'accord] n'est pas à la hauteur des enjeux. La signature d'un 'contrat de bonne pratique' est laissée au libre choix du médecin. En dehors de ce dispositif, aucun plafond n'est fixé, aucun système de sanction efficace n'est mis en place. [...] Les mutuelles et institutions de prévoyance n'ont pas souhaité s'engager directement et elles ont raison car elles seront obligées d'augmenter les cotisations de leurs adhérents. [Les patients] vont continuer de payer et leur reste à charge d'augmenter. De pigeons, les assurés sociaux vont devenir les dindons de la farce ! ». En conclusion, la CGT demande un « débat national sur une réforme de notre système de santé pour aboutir, comme l'a promis le président de la République (...) à une nouvelle loi de santé publique ».

http://www.liberation.fr/societe/2012/10/24/depassements-d-honoraires-l-accord-est-un-leurre-pour-la-cgt_855567

(Source : www.liberation.fr du 24/10/2012)

[Retour au sommaire](#)

● **Dépassements d'honoraires : Marc Morel (CISS) : « Un accord négocié dans le dos des usagers »**

Marc Morel, du Collectif interassociatif sur la santé, n'est pas convaincu par l'accord sur les dépassements d'honoraires. Il le dit dans un entretien accordé à Libération : « *Cet accord ne régule rien, il est même complètement illisible. Les discussions se sont déroulées dans une opacité antidémocratique, où chacun avançait masqué. C'est assez consternant de négocier ainsi dans le dos des usagers du système de santé* ». Concernant la limitation des dépassements d'honoraires à 150 % pour les médecins du secteur 2 : « *Déjà, ce seuil de 150 % était énorme. Cela voulait dire qu'une consultation chez un spécialiste, au tarif de base de 28 euros, pouvait monter jusqu'à 70 euros. Désormais, les 150 % ne sont plus qu'un 'repère', mentionné seulement dans le préambule de l'accord. Quant aux possibilités de recours en cas d'excès, elles sont tellement floues qu'elles n'aboutiront pas* ». Sur le CAS : « *Ce contrat ne se substitue pas du tout au secteur 2, il revient à créer une forme de troisième secteur en son sein, plafonné au double du tarif sécu. En échange de ce petit effort, les signataires verront une partie de leurs cotisations sociales prises en charge. C'est un cadeau colossal pour une profession libérale. Quant aux réfractaires, ils pourront toujours pratiquer les tarifs de leur choix* ».

- **L'intégralité de l'entretien :**

http://www.liberation.fr/societe/2012/10/24/un-accord-negocie-dans-le-dos-des-usagers_855719

(Source : www.liberation.fr du 24/10/2012)

● **Les grands patrons adressent leur pacte de compétitivité à François Hollande**

Les patrons de l'Association française des entreprises privées (Afed), qui regroupe la quasi-totalité du CAC 40 et des grandes entreprises françaises, ont exposé dimanche leur conception de ce que devrait être un pacte de compétitivité dans une lettre à François Hollande. Les principales propositions :

1)- Que l'Etat réalise 60 milliards d'euros d'économies au cours des cinq prochaines années (l'équivalent de 3 points du PIB).

2)- Une baisse des cotisations de 30 milliards d'euros sur 2 ans, qui viserait « *les salaires moyens (2 smic et plus)* ». Cette mesure serait financée pour moitié par un relèvement de la TVA à 21 % (contre 19,6 % aujourd'hui), et pour l'autre moitié par la baisse des dépenses publiques.

3)- Une baisse de l'impôt des sociétés « *au niveau de nos voisins européens* ».

4)- « *Se donner les moyens d'explorer et d'exploiter nos ressources nationales comme les gaz de schiste et rester pragmatiques [dans la mise en œuvre de la transition énergétique], qu'il s'agisse de réduire nos émissions de CO2 ou notre exposition à la production d'électricité d'origine nucléaire* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/les-grands-patrons-adressent-leur-pacte-de-competitivite-a-hollande-28-10-2012-1521953_28.php?xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20121028](http://www.lepoint.fr/economie/les-grands-patrons-adressent-leur-pacte-de-competitivite-a-hollande-28-10-2012-1521953_28.php?xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20121028)

(Source : www.lepoint.fr du 28/10/2012)

[Retour au sommaire](#)

● **Pierre Moscovici rejette l'appel à abaisser le coût du travail**

C'est sur Europe 1 que Pierre Moscovici, ministre de l'Economie, a répondu aux demandes des patrons de l'Afed (cf. ci-dessus). C'est non. « *Parce que nous venons de faire un effort historique pour réduire nos déficits publics, avec l'objectif de les ramener de 5 % du PIB en 2012 à 3 % en 2013. [Abaisser le coût du travail dans de telles proportions risquerait de remettre cet objectif en cause, et] c'est une question de crédibilité, si la France n'honorait pas sa signature (...) nous serions sanctionnés* ». Non aussi à une hausse de la TVA ou de la CSG car cela grèverait « *le pouvoir d'achat des Français* » qui sont les « *clients* » de ces mêmes entreprises.

- **Pierre Moscovici** : « *Je pense pour ma part que nous allons d'abord agir sur ce qui n'est pas le coût du travail, mais nous allons aussi agir sur le coût du travail, mais pas comme le demande l'Afed, par une augmentation de la CSG ou de la TVA de manière massive parce que nous pensons au pouvoir d'achat* ».

D'autres réactions politiques se sont fait entendre à gauche.

- **Olivier Dartigolles**, porte-parole du Parti communiste français : « [Ces patrons sont des] *monstres d'égoïsme et d'ingratitude. [...] Les grands patrons de l'AFEP s'invitent aux agapes budgétaires. Ils en veulent toujours plus* ». **Eric Coquerel**, secrétaire national du Parti de gauche (PG) : « *Le pire n'est pas dans le contenu de cette pétition - on connaît leur credo ultra libéral - mais dans ce qu'elle signifie : (...) ces 98 PDG estiment manifestement avoir de bonnes chances de faire entendre tout ou grande partie de leurs exigences !* »

http://www.liberation.fr/economie/2012/10/29/moscovici-rejette-l-appel-a-abaisser-le-cout-du-travail_856700

(Source : www.liberation.fr du 29/10/2012)

● **Louis Schweizer ne préconise pas de « choc de compétitivité »**

Auteur en juillet dernier d'un rapport sur la compétitivité pour le think tank Terra Nova, **M. Schweizer, ex-président de Renault**, s'exprime dans le *Nouvel Observateur* : « [Dans notre rapport pour Terra Nova] nous n'avons pas défendu un 'choc de compétitivité'. Il nous paraissait plus efficace de réaliser un effort dans la durée pour alléger les charges des entreprises, et ce, d'autant que la fiscalité a d'ores et déjà été passablement alourdie. Nous avons également insisté sur la nécessité d'avoir une plus grande prévisibilité et une plus grande stabilité fiscale. [...] Il nous semblait également important d'accroître la flexibilité du marché du travail, sans pour autant remettre en cause le droit des salariés, en explorant par exemple la piste de l'assouplissement du chômage partiel. Autre point important : quand un salarié ou un ouvrier est licencié, il n'est pas juste que ses indemnités soient rabotées. En revanche, il me semble nécessaire aujourd'hui d'accroître la lisibilité dans le temps des procédures de licenciements collectifs. En Espagne, par exemple, le licenciement est plus difficile qu'en France. [...] Les décisions annoncées [par le gouvernement] vont dans le bon sens. Le gouvernement cherche à rétablir de façon active un dialogue avec les entreprises, les institutions patronales, les syndicats mais aussi avec les grands chefs d'entreprises ».

M. Schweizer déclare également que les mesures fiscales à l'égard des entreprises ne lui donnent « pas d'état d'âme ». Il estime que la TVA sociale est « une mesure rationnelle ». En ce qui concerne le coût du travail : « C'est un élément de l'équation. Mais il n'explique pas tout. La preuve, l'Allemagne n'est pas moins chère, le Japon non plus. Le problème reste que, dans toute usine qui fonctionne à 100 % de ses capacités, on a des coûts de production très inférieurs à une usine qui tourne à mi-régime. Personne n'investit lorsqu'il n'y a pas de client. Par ailleurs il y a une politique macroéconomique à mener. [...] Certes, il faut lutter contre les déficits structurels et il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la gestion de la dépense publique. Mais mener une politique d'équilibre budgétaire quel que soit la conjoncture économique me paraît absurde en soi. Reste que les choix politiques se font aujourd'hui au niveau européen et que la France n'est plus seule à décider ».

- **L'intégralité de l'entretien :**

[http://tempsreel.nouvelobs.com/france-la-crise-sociale/20121029.OBS7338/competitivite-il-faut-un-effort-dans-la-duree.html#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20121029](http://tempsreel.nouvelobs.com/france-la-crise-sociale/20121029.OBS7338/competitivite-il-faut-un-effort-dans-la-duree.html#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20121029)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 29/10/2012, Marjorie Cessac)

Le.Crible tient à saluer Monsieur Vincent Ravoux, son fondateur, qui part occuper le poste de directeur de réseau à la Caisse nationale d'Allocations familiales, à compter du 1/11/2012. M. Ravoux a toujours manifesté sa confiance en permettant au Crible de se développer avec beaucoup de liberté, tout en lui apportant un soutien sans faille et en s'affirmant comme un lecteur attentif. De cela, nous le remercions et nous lui souhaitons une franche et belle réussite dans ses nouvelles fonctions.

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf de Paris/région parisienne. En ligne tous les mercredis

Directeur de la publication : Vincent Ravoux, directeur général de l'Urssaf de Paris-région parisienne. Rédacteur en chef : Eric Tessier. Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr